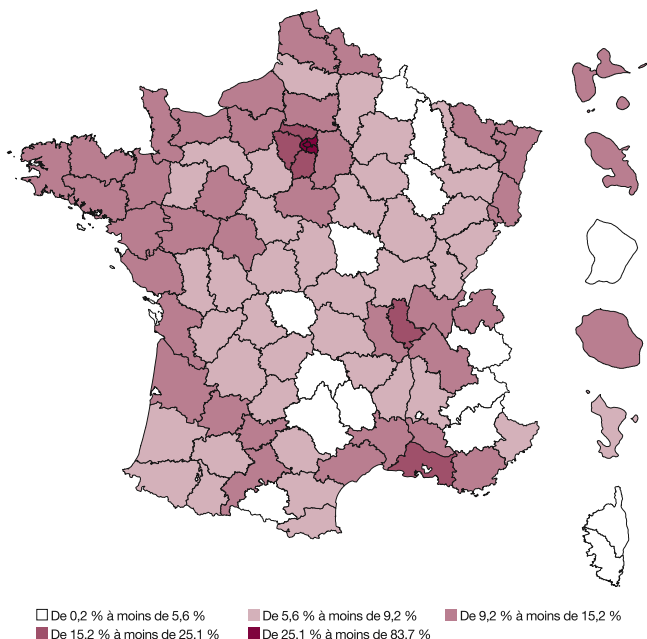


L'artificialisation des sols

PART DE LA SURFACE ARTIFICIALISÉE PAR DÉPARTEMENT



Source : Agreste, enquête Teruti 2020 (moyenne sur 2017, 2018 et 2019)

Sur la période 2017-2019, 7,9 % du territoire français est artificialisé, selon l'enquête Teruti. 44 % des espaces artificialisés sont constitués de sols imperméabilisés, bâtis (essentiellement des constructions basses de moins de trois étages) ou revêtus (routes, parkings, aires de stockage). Les autres surfaces sont des sols perméables enherbés ou stabilisés (jardins, terrains de sport, chemins de terre, chantiers). Sur 53 % des espaces artificialisés, l'usage est résidentiel, culturel, sportif ou de loisir. Le reste de l'espace est occupé par des infrastructures logistiques de transport ou de stockage et par les activités de production, de commerce ou de services.

Les départements urbanisés et ceux du littoral sont les plus artificialisés (84 % à Paris, entre 72 % et 79 % en petite couronne ; entre 11 % et 14,5 % de la Gironde au Morbihan ; 17,5 % pour les Bouches-du-Rhône).

La surface des sols artificialisés a augmenté sur longue période (+ 1,5 % par an en moyenne en France métropolitaine depuis 1982), essentiellement au détriment des terres agricoles. Depuis 2012, le rythme d'artificialisation est toutefois plus faible qu'auparavant (+ 1,2 % par an, après + 1,6 % entre 2006 et 2009). Au cours de la décennie 2008-2018, c'est dans le Sud-Est métropolitain que l'artificialisation s'est le plus accrue.

L'habitat individuel (maisons avec jardins et annexes) est le principal facteur d'artificialisation des sols, devant le réseau routier. Le dynamisme démographique des départements, mais aussi la réduction de la taille des ménages et, dans les zones littorales ou de montagne, le développement des résidences secondaires contribuent aux dynamiques départementales de l'artificialisation.

Pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux de l'artificialisation, le Gouvernement a lancé en juillet 2018 le plan « zéro artificialisation nette ». Le renouvellement urbain et la densification de la construction résidentielle figurent parmi les pistes envisagées pour y parvenir.